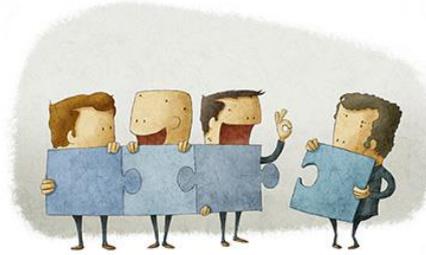


Les étapes du projet contrat collectif mutuelle santé



Concrètement, la Municipalité va recueillir les offres des mutuelles qui répondent aux critères définis par avance : le but est de proposer aux habitants qui le souhaitent un contrat collectif de mutuelle de santé, à un prix négocié par la Municipalité, sans participation financière de la ville ou du C.C.A.S. (à la différence d'une mutuelle d'entreprise).

Pourront prétendre à bénéficier de cette couverture complémentaire santé, toutes les personnes ainsi que leurs ayants droits, pouvant justifier d'une attache à la commune, par le lieu de résidence principal, le lieu de travail ou par la fiscalité.

Ce projet, piloté par le C.C.A.S. se déroule en plusieurs étapes :

1. Consultation des habitants

La marge de négociation dont disposera le C.C.A.S. est liée au nombre de retours, plus il y aura de questionnaires remplis et renvoyés au C.C.A.S., plus la possibilité de négocier des tarifs intéressants est grande. Si vous n'avez pas encore renvoyé votre questionnaire : des exemplaires sont disponibles à l'accueil de la Mairie, ainsi qu'en téléchargement ([lien vers le questionnaire](#))

Le retour de ce questionnaire ne vous engage pas, bien évidemment, à ce stade, ça n'est qu'une enquête.

2. Comité de pilotage

Un comité de pilotage sera mis en place : composé d'acteurs de la santé : professionnels de santé, représentants des usagers et du C.C.A.S. ainsi que d'élus, **ce comité de pilotage va définir, à partir des réponses reçues à l'enquête, le cahier des charges nécessaire pour démarcher les mutuelles.**

Quelques éléments sont incontournables et se retrouveront dans le cahier des charges :

- proposition d'une adhésion sans questionnaire médical et sans délai de carence,
- système de tiers payant (afin de ne pas avoir à payer à l'avance les frais médicaux),
- garantie spécifique ouverte aux bénéficiaires de l'A.C.S. (Aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé),
- délai de remboursement raisonnable.

Il est à noter que la Municipalité fait le choix de créer un comité de pilotage regroupant des Eperlecquois et ne fait pas appel à un cabinet privé pour animer cette démarche, afin de maîtriser les coûts d'étude de ce projet.

3. Examen des propositions

Le comité de pilotage examinera les propositions des mutuelles : tarifs et prestations.

4. Choix de la mutuelle

L'étude des propositions permettra au comité de pilotage de retenir la mutuelle présentant la meilleure offre pour les Eperlecquois.

5. Adhésion à la mutuelle

Les offres négociées entre le C.C.A.S. et la mutuelle retenue seront présentées aux Eperlecquois qui pourront choisir d'adhérer, ou non. La mutuelle organisera des permanences pour accompagner les futurs adhérents dans leur démarche. L'adhésion à la mutuelle est une démarche personnelle : la ville ou le C.C.A.S. n'en seront pas les intermédiaires.

Nous précisons que la commune n'interviendra pas dans les contrats qui seront signés entre la mutuelle et les habitants de la commune. Elle ne joue qu'un rôle de fédérateur entre les différentes parties de l'accord. Cette initiative ne coûte rien et ne rapporte rien non plus à la commune. Il s'agit uniquement de mutualiser des moyens dont le seul objectif est de faciliter l'accès aux soins pour tous.